

ENSEMBLE AVEC LES FAMILLES

Editorial

Réseaux de E.Santé, objets connectés, recueil et partage de vos données personnelles (examens, diagnostics, ordonnances...), croisement de fichiers sur vos informations personnelles (sociales, médicales, fiscales...), géolocalisation, alarmes, etc... jamais les nouveaux usages des technologies modernes n'ont autant fait l'objet de créativité et d'une promotion commerciale intrusive.

Parfois, ces usages répondent à de vrais besoins, identifiés, évalués, conçus en partenariat avec les personnes concernées.

D'autres fois, ce sont les concepteurs qui eux-mêmes viennent à la « pêche au client », pour le persuader de l'utilité de ce qu'il a créé.

D'autres fois encore, le service rendu est dérisoire, l'objectif réel et caché étant avant tout de se créer un capital en revendant les données recueillies....

Dès qu'il s'agit de personnes vulnérables dans leur raisonnement, leur jugement, leurs capacités à évaluer

leur réel intérêt, il convient bien d'être très vigilant.

Il convient aussi de ne jamais oublier la personne elle-même et ses droits : lui expliquer simplement ce que l'on souhaite mettre en place pour l'aider, obtenir autant que possible son accord ou à défaut, se réunir en famille pour réfléchir et prendre conseil...

En page 5, nous avons réuni pour vous quelques informations sur des « outils » répondant à de fréquentes questions que vous nous posez en réunion des familles ou par téléphone : **ces informations ne sont que des exemples, en aucune façon des recommandations !**

Peser avantages / inconvénients, est le seul maître mot de l'accompagnement respectueux des personnes vulnérables.

Cette « balance » est de la responsabilité parfois écrasante pour les proches aidants et aimants.

SOMMAIRE

La continuité des soins	p. 2
Le dossier médical partagé	p. 3
Les effets indésirables des médicaments	p. 4
Pour soutenir la vie à domicile	p. 5
Les plateformes de répit	p. 6
Le pôle gériatrie de l'hôpital de Montfermeil	p. 7
Ils agissent avec nous	p. 8

Venez fêter

les 27 ans de FA93

avec le

concert 2017

des

Zaphones

Dimanche 14 mai

À 15 h

Centre Thierry

Le Luron

Bd du Midi au Raincy

Toutes les infos

en page 7

Votre adhésion 2017 à France Alzheimer 93

A la suite d'une erreur dans les photocopies du bulletin d'adhésion 2017, vous avez été très nombreux à nous téléphoner ou envoyer un mail pour nous le signaler.

Cette inquiétude nous a beaucoup touchés car elle montre votre attachement à votre association FA93.

Si vous n'avez pas encore adressé votre cotisation 2017, vous trouverez, jointes à ce journal, les informations nécessaires à votre adhésion ou à son renouvellement.

La lettre de liaison de sortie d'hospitalisation

Une étude de la Haute Autorité de Santé - HAS Pour la première fois, plus de 56 000 patients ont répondu à un questionnaire de satisfaction à la suite d'une hospitalisation.

Si la prise en charge médicale et plus spécifiquement de la douleur est saluée, des pistes d'amélioration sur le médicament ou la sortie du patient sont relevées.

Selon l'étude, une lettre de liaison de sortie est remise à seulement 27 % des patients. **Ce courrier devient obligatoire à partir du 1er janvier**

2017. Une étude internationale réalisée auprès du grand public classe la France onzième sur douze sur ce critère, alors même qu'il est essentiel à la

sécurité et la continuité des soins au retour à domicile.

D'autres améliorations devraient être apportées sur l'identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge. Celle-ci n'est pas conforme dans trois dossiers sur dix.

Des pratiques à risque persistent comme des piluliers portant le numéro de la chambre et non pas le nom du patient par exemple qui favorisent les erreurs dans la distribution des médicaments.

Autant de dysfonctionnements particulièrement dangereux pour nos proches malades hospitalisés, souvent dans l'incapacité de repérer eux-mêmes ces dysfonctionnements.

L'Assurance maladie souhaite diminuer les prescriptions médicales concernant les séances de kiné pour faire marcher les résidents en EHPAD.

En effet, pour l'assurance maladie, la rééducation de la marche est une rééducation à part entière qui ne peut être effectuée que par un kinésithérapeute et qui comporte :

- ♦ le renforcement musculaire des membres inférieurs
- ♦ le maintien des amplitudes articulaires
- ♦ le travail sur l'équilibre.

Il a été prouvé et publié qu'une rééducation collective, après une chute non grave, 3 fois/semaine pendant 8 à 10 semaines, est efficace pour la **prévention des récives de chutes**.

Selon l'AM, cette rééducation ne doit pas être confondue avec ce que certains appellent la « trottinologie », qui, réalisée par d'autres professionnels (animateurs ayant fait une formation d'activités physiques adaptées), est intéressante comme stimulation et aide à la mobilisation, sans objectif de rééducation ni de prévention des chutes.

A noter : Les séances de kinésithérapeute sont prises en charge à 100% par l'assurance maladie, alors que les Activités Physiques Adaptées font partie du budget hébergement et sont donc ***à la charge du résident.***

Les résidents en EHPAD pourront accéder à l'HAD

A partir du 1er mars 2017, les résidents en EHPAD pourront accéder à un ensemble de soins dispensés par l'Hospitalisation à Domicile - HAD - dans leur établissement, **sans avoir à se déplacer à l'hôpital**.

Des restrictions antérieures qui disparaissent donc, concernent notamment l'assistance respiratoire, la nutrition artificielle, les traitements intraveineux, les soins palliatifs, la chimiothérapie anticancéreuse, la surveillance post-

chimiothérapie, la prise en charge de la douleur, les pansements complexes, les traitements post-chirurgicaux, les soins de nursing lourds, la surveillance de radiothérapie, les transfusions sanguines, ou encore les sorties précoces de chirurgie.

Autant de soins lourds jusqu'à présent impossibles à suivre en EHPAD en sortie d'hospitalisation, compte tenu des ratios trop faibles en personnel soignant formé à ces soins lourds.

Dossier médical partagé : c'est quoi ?

Un décret récent autorise la création par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAV) d'un **traitement de données à caractère personnel intitulé « dossier médical partagé »**.

Le DMP est un dossier médical numérique destiné à favoriser la prévention, la qualité, la continuité et la prise en charge coordonnée des soins des patients. Il peut être créé pour tout bénéficiaire de l'Assurance maladie **après recueil de son consentement ou de celui de son représentant légal.**

Il peut être ouvert par :

- les patients ;
- tout professionnel de santé ainsi que toute personne exerçant sous sa responsabilité ;
- les personnes assurant des fonctions d'accueil des patients au sein des établissements de santé, des laboratoires de biologie médicale, des services sociaux et médico-sociaux ;
- les agents de l'Assurance maladie.

Il est accessible aux professionnels de santé par voie électronique notamment depuis un site internet ou via certains logiciels.

Il est également accessible à son titulaire par voie électronique. Il contient notamment les données relatives à :

- l'identité et l'identification du titulaire ;
- l'état de santé et le suivi social et médico-social que les professionnels de santé estiment

nécessaires de partager, afin de servir la coordination, la qualité et la continuité des soins, y compris en urgence, en particulier l'état des vaccinations, les synthèses médicales, les comptes rendus de biologie médicale, d'examens d'imagerie médicale, d'actes diagnostiques et thérapeutiques, et les traitements prescrits ;

- les **ordonnances** de médicaments ;
- le **refus de don d'organes ou de tissus** ;
- les **directives anticipées** ;
- l'identité et les coordonnées de la **personne de confiance** ;
- l'identité et les coordonnées des **proches du titulaire à prévenir en cas d'urgence** ;
- l'identité et les coordonnées du **médecin traitant**.

Le bénéficiaire est informé des finalités du DMP ainsi que de ses modalités de création, de clôture et de destruction. **Le titulaire peut décider à tout moment de clôturer son DMP.**

À compter de sa clôture, le DMP est archivé avant d'être détruit dix ans après sa clôture. **A savoir** : tout dossier médical personnel antérieurement créé devient un dossier médical partagé.

La question est bien de savoir qui décide de « partager » quoi de vos données personnelles et avec qui ...

Et comment sera effectivement recueilli l'accord éclairé du patient

La iatrogénie médicamenteuse... c'est quoi ?

La iatrogénie médicamenteuse désigne les effets indésirables provoqués par les médicaments. Elle regroupe des conséquences très diverses depuis la simple fatigue jusqu'à l'hémorragie digestive ou la chute avec fracture. Ces risques sont trop souvent sous estimés et sont pourtant **évitables dans la majorité des cas**. Il s'agit par exemple :

- D'une erreur dans la prise du médicament : mauvais horaire, double dose, oubli, etc.
- D'une interaction entre les différents médicaments que vous prenez.

Ainsi, une étude dans un hôpital du 93 montre sur la période 2011-2015 :

509 événements iatrogènes médicamenteux (EIM) ont entraîné une hospitalisation en court séjour gériatrique en 5 ans sur 5618 entrées.

469 EIM étaient évitables et ont provoqué entre autres, 68 chutes ou pertes de connaissance, 12 fractures ou traumatismes, 8 hémorragies dont 1 a dû être opérée, et 1 décès.

Seulement 40 EIM étaient inévitables.

Dur à avaler : les dangers des fausses routes

Chaque jour, nous déglutissons entre 1500 et 2000 fois, le plus souvent avec de la salive. Chaque année, en France, les asphyxies dues à des fausses routes sont responsables de 2 100 décès chez les personnes de plus de 60 ans, selon l'Institut national de veille sanitaire.

61% de ces accidents surviennent chez des personnes ayant une alimentation mixée ou hachée ce qui montre que modifier la texture des aliments n'est pas une réponse suffisante.

Quelques gestes pour limiter les difficultés des personnes ayant des problèmes de déglutition, et rendre ainsi le repas plus agréable :

Il faut faire baisser la tête et non pas la lever.

La posture adaptée pour manger est une position assise ou semi-assise, tête légèrement fléchie vers l'avant. L'aidant doit se positionner un peu plus bas que la personne, afin que celle-ci incline légèrement la tête vers le bas pour le voir.

Les verres à encoche nasale évitent aussi de basculer la tête en arrière.

Il s'agit de promouvoir l'autonomie : la mastication et la déglutition sont plus efficaces si le geste pour porter en bouche est fait par la per-

sonne elle-même. Bien qu'il semble naturel d'aider quelqu'un qui a des difficultés pour manger seul, cette aide ne permet pas à la personne de se préparer à mâcher et à avaler. Il semble donc préférable de laisser la personne malade manger avec ses doigts, plutôt que de l'assister systématiquement parce qu'elle n'arrive plus à utiliser une fourchette ou une cuillère.

La mémoire, l'attention et la cognition sont fortement sollicitées pour manger, mâcher, avaler. Il faut à la fois « réveiller les papilles » et protéger les voies respiratoires : servir les plats et les boissons froids ou chauds, plutôt que tièdes ; servir des boissons pétillantes ou citronnées ; proposer des plats ayant du goût ; favoriser la mastication avec des aliments tendres ; diversifier les textures dans la bouche pour stimuler : éviter les aliments qui s'émiettent ou qui collent, tels que les biscottes et les biscuits secs ; limiter la taille des morceaux à 1.5 cm pour réduire le risque d'asphyxie.

Les aliments mixés ne permettent pas cette stimulation.

Effets indésirables des médicaments : les benzodiazépines

Les benzodiazépines, largement prescrites en France chez les personnes âgées, agissent sur le système nerveux central et possèdent des propriétés anxiolytiques, hypnotiques mais à des niveaux différents en fonction de leur structure.

Certaines, dites à durée de vie longue, ont une durée d'action dans l'organisme d'au moins 20 h. La Haute Autorité de santé (HAS) a alerté, dès 2012 : en interagissant avec les neurotransmetteurs du cerveau, les psychotropes à durée de vie longue provoquent des troubles cognitifs, psychomoteurs et du comportement ainsi qu'un risque d'accident de la route pour les conducteurs.

Chez le sujet âgé, ils peuvent provoquer des chutes traumatiques qui entraînent des fractures de hanche, notamment lorsque le patient est sous traitement long.

En France, 18% des personnes âgées de plus 65 ans consomment des benzodiazépines hypnotiques (somnifères), et 33% des benzodiazépines anxiolytiques. 35% des consommateurs de benzodiazépines ne respectent pas leur posologie et la moitié sont concernés par une consommation de plus de trois mois. Or, la durée du traitement, selon les recommandations des spécialistes, doit être la plus courte possible pour éviter une accoutumance voire une dépendance.

Une étude française, menée auprès de 8200 personnes âgées suivies pendant 8 ans, montre que les personnes âgées qui consomment des benzodiazépines de vie longue « ont un risque augmenté de 60% de développer une démence de type Alzheimer.

LiNote : un aide mémoire numérique sur tablette

Horloge analogique ou numérique précisant si c'est le matin ou l'après midi – rappel des rendez-vous – rappel des routines du quotidien - Toutes les informations d'accompagnement peuvent être mises en place à distance depuis l'ordinateur d'un proche.

Renseignements sur www.linote.fr

Dynseo : des jeux mémoire adaptés

Des jeux de mémoire sur tablette pour stimuler et jouer avec son proche malade ...

Un programme « Stim'Art EDITH » plus particulièrement destiné aux personnes souffrant de troubles cognitifs.

Programmes avec des nouveautés chaque mois.
Renseignements sur www.dynseo.com

L'Imedipac, pilulier connecté : cet appareil propose de nouvelles aides à l'observance : rappels de prise, détection d'erreurs, surveillance d'effets indésirables.

Du côté de la personnalisation de l'usage, ce pilulier intelligent permet de détecter des prises dans toutes les positions (assise, allongée...) et même en mouvement. Il dispose d'alertes personnalisables (sonneries, voix...) et peut être utilisé en dehors du boîtier connecté.

Son poids est de 500 grammes et son autonomie d'une semaine.

Il faut tout de même compter 299 euros, mais vous pouvez également choisir l'option location à 29.90 euros par mois.

La montre connectée Zembro

Pour faire face aux risques de la vie quotidienne, les offres de téléassistance rattachée au domicile sont nombreuses mais s'avèrent souvent peu adaptées aux personnes souffrant de troubles cognitifs. C'est dans ce contexte, qu'est née la montre Zembro.

À la fois téléphone miniaturisé, système d'alarme personnelle, GPS, détecteur de situations dangereuses, la montre belge Zembro vise à accompagner les seniors dans leur vie de tous les jours (autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du domicile) et ce, partout en Europe. Avec plus d'une semaine d'autonomie, son étanchéité, son poids de 52 grammes et ses couleurs discrètes (noir ou beige) cette montre peut se porter 24h/24 et 7 jours sur 7 dans toutes les situations du quotidien.

Dans la pratique, elle permet d'une simple pression du doigt sur le cadran et grâce à sa commande vocale, d'entrer en contact avec son réseau d'aidants (proches ou professionnels).

Grâce son « appli », les aidants peuvent intervenir en cas d'alerte grâce à la géolocalisation, paramétrer la montre à distance, être prévenus si la

charge de la batterie est trop faible, etc.

Cette montre a été conçue en réponse à un enjeu sociétal grandissant : l'autonomie et l'isolement des personnes âgées. Elle apporte, à l'aidé comme à l'aidant, un soutien rassurant. Étudiée et testée dans le quotidien par les concepteurs, la montre Zembro facilite un retour post-opératoire, une convalescence, etc.

« À l'avenir, nous développerons par exemple une fonction destinée à rappeler la prise des médicaments et avertira la famille en cas d'égarement par exemple. Ces mises à jour logicielles seront gratuites. Nous les installerons automatiquement sans intervention de la personne âgée. », indique le PDG de Zembro.

A noter : la Zembro sera commercialisée en avant-première nationale chez Darty. C'est la première fois qu'un tel dispositif d'alarme personnelle connectée est vendu dans une grande enseigne.

Source Senioractu.com

Une nouvelle plateforme de répit des aidants à Aulnay

Après la plate forme de répit installée au Pré St Gervais et portée par l'accueil de jour de Pantin, une 2ème plateforme vient d'être autorisée, portée par l'accueil de jour « Les trois cerisiers » à Aulnay sous bois.

Les objectifs de ces plateformes de répit sont de :

- ♦ Accompagner et soutenir le maintien à domicile.
- ♦ Proposer diverses solutions de répit ou de soutien à la personne malade, à son aidant ou au duo aidant / aidé.
- ♦ Offrir du temps libéré à l'aidant ou des temps de convivialité avec leur aidé.
- ♦ Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne malade et de son aidant pour lutter contre le repli et l'épuisement.

Territoire de cette plateforme, les villes de :
Aulnay s/s bois, Bondy, Sevran, Livry-Gargan,

Villepinte, Le Blanc Mesnil, les Pavillons s/s bois et Drancy.

Tous les renseignements :

Plateforme de répit d'Aulnay

15 rue Tournadour - 93600 AULNAY

Tel : 07 71 44 24 13

Mel : wendy.gaudey@coallia.org

(10 mn à pieds du RER ligne B station Aulnay)

Plateforme de répit du Pré St Gervais

142-146 avenue du Belvédère 93310 Le Pré St Gervais.

Tel : 01 56 27 06 90

Mel : contact.les-rives-le-relais@fhsm.fr

A noter : Michèle Solenghi, bénévole de FA93 vous y accueille le 2ème lundi de chaque mois de 14 h 30 à 16 h 30.

Les « chauffeurs compagnons »

Une nouvelle société propose un service personnalisé, avec des chauffeurs qui seraient formés aux besoins des personnes souffrant de troubles cognitifs ou du comportement, pour accompagner des déplacements ponctuels ou réguliers.

Réservation possible la veille pour le lendemain.

Cityzen Mobility :

104, Avenue de la Résistance, 93100 Montreuil

Tél : 01 41 58 14 03

Site : www.cityzenmobility.fr

L'APA en établissement 2017 : l'inquiétude des familles

L'aide départementale personnalisée d'autonomie en EHPAD - ADPA établissement - est modifiée en application de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, ce qui génère bien des inquiétudes parmi les familles, qui ne savent plus du tout quel sera le montant de leur reste à charge sur ce tarif, qui vient s'ajouter au tarif hébergement.

De nombreux conseils départementaux, dont le nôtre de Seine St Denis, peinent à procéder aux nouveaux calculs prévus par la loi, qui, c'est le moins qu'on puisse dire, n'est pas une loi de simplification. En effet la loi ASV prévoit le passage à un forfait dépendance directement versé à l'établissement d'accueil et dont le calcul est fondé sur la valeur moyenne départementale du point GMP (GIRR Moyen Pondéré). Les conseils départementaux travaillent actuellement à ces calculs et ne peuvent donc encore indiquer le montant de ce forfait pourtant applicable au 1er janvier 2017.

Les établissements n'avaient encore rien reçu au 1er février et ne savent pas à combien chaque résident a droit. " ...dès que le montant de votre participation à la dépendance nous aura été communiqué par le Conseil Départemental, nous procéderons à sa facturation de manière rétroactive", indiquent seulement les établissements en envoyant leur facture mensuelle !

Le pôle gériatrie de l'hôpital de Montfermeil

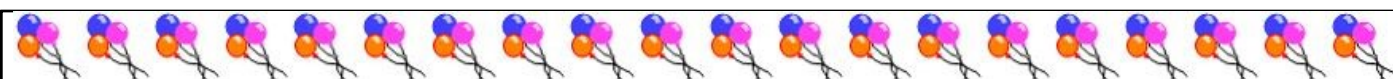
**Un acteur de santé essentiel pour les personnes de plus de 75 ans
dans le Sud Est de notre département**

Doté de tous les éléments d'une filière complète, ce pôle vient d'ouvrir un nouveau mode de fonctionnement : **le pôle ambulatoire gériatrique**.

Ce pôle est constitué de :

- ♦ **Une consultation mémoire** labellisée pour les personnes de 60 ans et plus.
- ♦ **Une consultation d'évaluation gériatrique** pour les personnes de 75 ans et plus, dépistage des éventuelles fragilités et de pathologies liées au vieillissement.
- ♦ **Une consultation d'oncogériatrie** pour les personnes de 70 ans et plus, souffrant d'une pathologie cancéreuse et nécessitant un suivi ou des traitements spécifiques.
- ♦ **Un hôpital de jour de diagnostic** permettant de faire les évaluations et examens nécessaires dans la journée.
- ♦ **Un hôpital de jour SSR** (moyen séjour) proposant un programme de rééducation, réadaptation sur les plans physique, cognitif, psychologique...
- ♦ **Une unité mobile de gériatrie** à l'intérieur de l'hôpital, intervenant aux urgences et dans les services de spécialité de l'hôpital (cardiologie, pneumologie, etc.) pour y apporter ses compétences spécifiques.
- ♦ **Une unité mobile extra hospitalière** qui peut « sortir des murs » de l'hôpital, et apporter ses compétences à domicile en collaboration avec le médecin traitant, dans des situations complexes.

Le pôle gériatrie de l'hôpital permet également sur demande du médecin traitant, des admissions directes en gériatrie aigue, **sans passer par les urgences**, dont on connaît les effets sur les personnes désorientées ...



Venez fêter les 27 ans de FA 93 avec les ZAPHONES

L'an dernier déjà, nos amis « *les Zaphones* » offraient leurs talents de musiciens et chanteurs dans un concert organisé le 5 février 2016, au profit des actions de FA93. Et ce sont plus de 1 600 € qui étaient remis à l'association !

Ils « récidivent » pour nous le dimanche 14 mai à 15 h.

Et toujours au centre Thierry Le Luron

Bd du Midi au Raincy

Prix des places : 10 €

A l'entracte : crêpes et boissons offertes

Renseignements : 01 43 01 09 66 ou ollivet@club-internet.fr

Achat des places à l'avance auprès de FA93 ou sur place le jour même.

La totalité des bénéfices de ce Concert est au profit des actions de FA93

FRANCE ALZHEIMER 93

Correspondance
17 Bd de l'Ouest
93340 LE RAINCY

01 43 01 09 66

ollivet@club-internet.fr

Www.francealzheimer93.fr/accueil_FA93/

FA93

Le Lions Club encore !

Le mardi 24 janvier, c'est le **Lions Club des Buttes Chaumont** qui organisait à Paris une conférence sur la nutrition dans les maladies chroniques.

Le professeur M. Crépin y montrait brillamment le rôle de l'alimentation dans la prévention et l'accompagnement de nombreuses maladies chroniques.

Les bénéfices de cette soirée étaient intégralement reversés au profit des actions de FA 93.

L'engagement des membres de Lions Club pour la « cause » Alzheimer est ancienne dans notre département puisque dès 2005, ils furent les premiers à nos côtés pour initier les projets d'accueils de jour Alzheimer autonomes à Pantin et aux Pavillons sous bois.

A l'époque, un combat de plusieurs années avant d'y accueillir les premiers malades !

Des accueils de jour qui ont depuis largement fait la preuve de leur impérieuse nécessité tant pour les malades que pour leurs aidants.

FA93 et le YOGA du rire 2017

Une gymnastique joyeuse du corps et de l'esprit
Un « anti douleur » physique et moral
Gratuit pour les aidants et leur proche malade (s'il le souhaite)...

À Bagnolet Résidence Marie - 91 avenue de la république

Dernier samedi de chaque mois de 15 h à 16 h.

25/03 - 29/04 - 27/05 - 24/06

Pour en savoir plus : **Appelez Michèle au 06 73 45 37 99**

A Rosny sous bois Résidence Le Tulipier

16 rue Marcelin Berthelot

Dernier samedi de chaque mois de 17h à 18h

25/03 - 29/04 - 27/05 - 24/06

Pour en savoir plus : **Appelez Sonia au 07 70 47 97 73**

Nous nous sommes retrouvés au théâtre....

« Louis, écrivain reconnu comme une des grandes consciences de notre époque, a fait venir un jeune homme prénommé Henri... mais il ne sait plus pourquoi. Il fait des nœuds à ses mouchoirs, mais finalement ils ne lui sont d'aucun secours. Louis perd la mémoire... »

« Page 27 », une pièce de théâtre, jouée le samedi 21 janvier dernier au théâtre Georges Brassens de Villemomble, était organisée par le Lions club du Raincy-Villemomble, au profit de France Alzheimer 93.

Malgré le grand froid, le théâtre faisait le plein et de l'accueil du Président du Lions Club, Monsieur Daniel JOSEPH à la remarquable interprétation des comédiens (présents à titre bénévole pour l'association) toute cette soirée fut un moment de grande qualité.

La maladie d'Alzheimer et les « chemins » de son évolution y était évoqués avec délicatesse, justesse et élégance, rappelant, pour un bon nombre des spectateurs, des sentiments douloureux vécus, mais qu'il est bon de partager au travers d'un spectacle à l'ambiance chaleureuse.

Au nom de toutes les familles accompagnées par notre association, nous remercions de tout cœur la municipalité de Villemomble qui a mis gracieusement son théâtre à la disposition de cet évènement, le Lions Club du Raincy-Villemomble et les comédiens pour leur générosité et leur solidarité.